

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

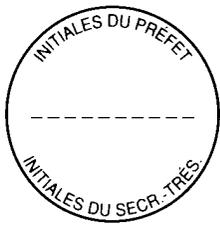
15 AOÛT 2013

À la séance extraordinaire de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, tenue le quinzième jour d'août de l'an deux mille treize, (2013-08-15), à 14 : 15 heures, et à laquelle sont présents :

- Monsieur Normand Grenier, préfet suppléant et maire de la Ville de Charlemagne;
- Monsieur Michel Champagne, maire de la Paroisse de Saint-Sulpice (17 : 10 heures);
- Madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption;
- Monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie;
- Monsieur Mario Morais, représentant de la Ville de Repentigny.

ABSENCES MOTIVÉES

- Madame Chantal Deschamps, préfète et mairesse de la Ville de Repentigny;
- Monsieur Benoît Verstraete, maire de la Ville de L'Épiphanie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe donne lecture de l'avis spécial de convocation à la présente séance extraordinaire donné le 8 août 2013, à tous les membres de ce Conseil, et donne preuve du récépissé de recommandation et en conséquence, la présente séance extraordinaire a été régulièrement convoquée. Cette convocation a été faite selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1.

Cette séance extraordinaire est déclarée ouverte à 14 : 15 heures.

13-08-141

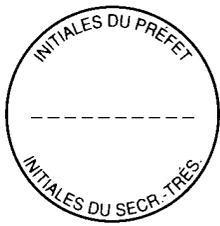
CRITÈRES D'ÉVALUATION ET GRILLE DE PONDÉRATION **APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF** **AU POTENTIEL DE REQUALIFICATION DES ESPACES** **INDUSTRIELS EXISTANTS**

CONSIDÉRANT que diverses dispositions touchent l'octroi de contrat en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1. du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatif au système de pondération;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté sa politique de gestion contractuelle le 25 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire procéder à des invitations en vue d'obtenir des services professionnels dans le cadre de la relance économique relatif au potentiel de requalification des espaces industriels existants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption d'établir les critères d'évaluation et la grille de pondération en rapport avec cette invitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, Appuyé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.

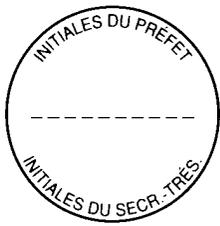
QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption énonce les critères d'évaluation et la grille de pondération suivants :

CRITÈRES	POINTAGE
1. Compréhension du mandat	10
2. Expérience du soumissionnaire	15
3. Compétence et disponibilité du responsable du projet	20
4. Compétence des autres membres de l'équipe de travail	10
5. Méthodologie préconisée	30
6. Contrôle de l'échéancier de travail et du budget	10
7. Qualité générale de l'offre de services	5
Total du pointage intérimaire	100

QUE l'administration soit autorisée à procéder aux invitations.

QU'un comité de sélection est formé pour évaluer les soumissions reçues selon les critères mentionnés à ladite résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

13-08-142

APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF AU POTENTIEL DE REQUALIFICATION DES ESPACES INDUSTRIELS EXISTANTS COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que diverses dispositions touchent l'octroi de contrat en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1., alinéa 3 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatif au comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté sa politique de gestion contractuelle le 25 janvier 2011;

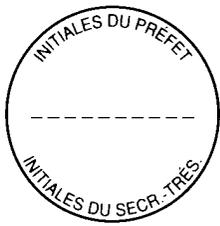
CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire procéder à des invitations en vue d'obtenir des services professionnels dans le cadre de la relance économique relatif au potentiel de requalification des espaces industriels existants;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a établi les critères d'évaluation et la grille de pondération en rapport à cette invitation au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption de procéder à la formation du comité de sélection pour analyser les offres reçues relativement à l'appel d'offres pour des services professionnels relatif au potentiel de requalification des espaces industriels existants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, Appuyé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption, sous recommandation de son directeur général, forme un comité de sélection composé des personnes identifiées dans une note interne.

QUE ledit comité de sélection procédera à l'analyse des soumissions reçues, selon les critères d'évaluation et la grille de pondération établis dans le cadre de cet appel d'offres.

QUE ledit comité assurera le suivi auprès du Conseil de la MRC de L'Assomption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ

13-08-143

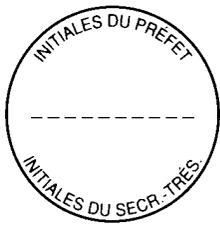
CRITÈRES D'ÉVALUATION ET GRILLE DE PONDÉRATION **APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À** **L'INCUBATEUR AGRICOLE**

CONSIDÉRANT que diverses dispositions touchent l'octroi de contrat en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1. du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatif au système de pondération;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté sa politique de gestion contractuelle le 25 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire procéder à des invitations en vue d'obtenir des services professionnels dans le cadre de la relance économique relatif à l'incubateur agricole;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption d'établir les critères d'évaluation et la grille de pondération en rapport avec cette invitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, Appuyé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.

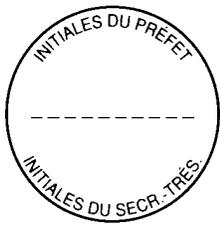
QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption énonce les critères d'évaluation et la grille de pondération suivants :

CRITÈRES	POINTAGE
1. Compréhension du mandat	10
2. Expérience du soumissionnaire	10
3. Compétence et disponibilité du responsable du projet	20
4. Compétence des autres membres de l'équipe de travail	20
5. Méthodologie préconisée	30
6. Contrôle de l'échéancier de travail et du budget	5
7. Qualité générale de l'offre de services	5
Total du pointage intérimaire	100

QUE l'administration soit autorisée à procéder aux invitations.

QU'un comité de sélection est formé pour évaluer les soumissions reçues selon les critères mentionnés à ladite résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

13-08-144

APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À L'INCUBATEUR

AGRICOLE

COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que diverses dispositions touchent l'octroi de contrat en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1., alinéa 3 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatif au comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté sa politique de gestion contractuelle le 25 janvier 2011;

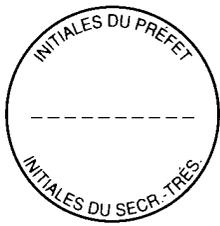
CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire procéder à des invitations en vue d'obtenir des services professionnels dans le cadre de la relance économique relatif à l'incubateur agricole;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a établi les critères d'évaluation et la grille de pondération en rapport à cette invitation au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption de procéder à la formation du comité de sélection pour analyser les offres reçues relativement à l'appel d'offres pour des services professionnels relatif à l'incubateur agricole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, Appuyé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption, sous recommandation de son directeur général, forme un comité de sélection composé des personnes identifiées dans une note interne.

QUE ledit comité de sélection procédera à l'analyse des soumissions reçues, selon les critères d'évaluation et la grille de pondération établis dans le cadre de cet appel d'offres.

QUE ledit comité assurera le suivi auprès du Conseil de la MRC de L'Assomption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ

13-08-145

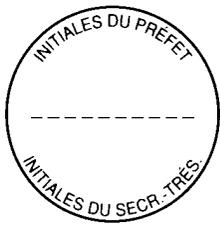
CRITÈRES D'ÉVALUATION ET GRILLE DE PONDÉRATION
APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À
UNE ÉTUDE ET À LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'AFFAIRES
POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE COLLÉGIAL DE
TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT) EN DESIGN DURABLE
JUMELÉ À UN CENTRE D'EXCELLENCE EN DESIGN INDUSTRIEL
(CEDI)

CONSIDÉRANT que diverses dispositions touchent l'octroi de contrat en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1. du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatif au système de pondération;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté sa politique de gestion contractuelle le 25 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire procéder à des invitations en vue d'obtenir des services professionnels dans le cadre de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

relance économique relatif à une étude et à la préparation d'un plan d'affaires pour l'implantation d'un centre collégial de transfert technologique (CCTT) en design durable jumelé à un centre d'excellence en design industriel (CEDI);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption d'établir les critères d'évaluation et la grille de pondération en rapport avec cette invitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, Appuyé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.

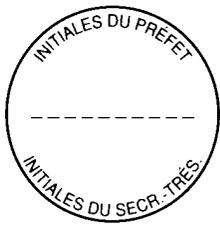
QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption énonce les critères d'évaluation et la grille de pondération suivants :

CRITÈRES	POINTAGE
1. Compréhension du mandat	15
2. Expérience du soumissionnaire	20
3. Compétence et disponibilité du chargé du projet	25
4. Compétence de l'équipe de travail	15
5. Méthodologie et calendrier de réalisation	25
Total du pointage intérimaire	100

QUE l'administration soit autorisée à procéder aux invitations.

QU'un comité de sélection est formé pour évaluer les soumissions reçues selon les critères mentionnés à ladite résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

13-08-146

APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À UNE ÉTUDE ET À LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'AFFAIRES POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT) EN DESIGN DURABLE JUMELÉ À UN CENTRE D'EXCELLENCE EN DESIGN INDUSTRIEL (CEDI) COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que diverses dispositions touchent l'octroi de contrat en matière de services professionnels;

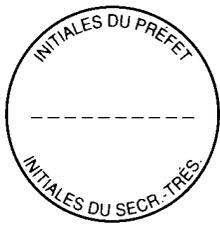
CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1., alinéa 3 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatif au comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté sa politique de gestion contractuelle le 25 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire procéder à des invitations en vue d'obtenir des services professionnels dans le cadre de la relance économique relatif à une étude et à la préparation d'un plan d'affaires pour l'implantation d'un centre collégial de transfert technologique (CCTT) en design durable jumelé à un centre d'excellence en design industriel (CEDI);

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a établi les critères d'évaluation et la grille de pondération en rapport à cette invitation au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption de procéder à la formation du comité de sélection pour analyser les offres reçues relativement à l'appel d'offres pour des services professionnels relatif à une étude et à la préparation d'un plan d'affaires pour l'implantation d'un centre collégial de transfert technologique (CCTT) en design durable jumelé à un centre d'excellence en design industriel (CEDI).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, Appuyé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption, sous recommandation de son directeur général, forme un comité de sélection composé des personnes identifiées dans une note interne.

QUE ledit comité de sélection procédera à l'analyse des soumissions reçues, selon les critères d'évaluation et la grille de pondération établis dans le cadre de cet appel d'offres.

QUE ledit comité assurera le suivi auprès du Conseil de la MRC de L'Assomption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ

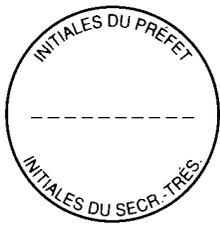
13-08-147

OCTROI D'UN MANDAT

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET PLAN D'AFFAIRES EN LIEN AVEC LE CARREFOUR INDUSTRIEL ET EXPÉRIMENTAL DE LANAUDIÈRE (CIEL)

CONSIDÉRANT que l'entreprise Electrolux a annoncé en 2011 la fermeture définitive de son exploitation de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que cette fermeture amènera la perte d'emploi de milliers de travailleurs de cette usine et touchera des milliers de travailleurs de façon indirecte;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

CONSIDÉRANT que divers intervenants se sont concertés pour mener des interventions de relance de notre région, afin de minimiser l'impact de cette fermeture pour les années futures;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2013 une subvention de 600 000 \$ pour diverses études couvrant les axes d'intervention priorités par la MRC de L'Assomption dans le cadre de la stratégie de relance économique;

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif, le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL) a connu une croissance rapide et constante;

CONSIDÉRANT que ledit organisme à but non lucratif a acquis également une renommée nationale;

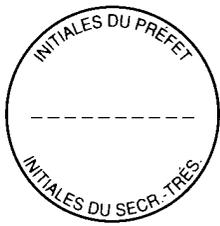
CONSIDÉRANT que les installations actuels du CIEL ne permettent pas la création et le développement d'entreprises oeuvrant dans le secteur dans le secteur des bioproduits végétaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a reçu une offre de services du groupe BC2 pour une étude et un plan d'affaires du Carrefour industriel et expérimental.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise T. Francoeur, mairesse de la Ville de L'Assomption, Appuyé par monsieur Mario Morais, représentant de la Ville de Repentigny, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE soit retenue l'offre de services de la firme BC2 pour une étude de faisabilité et un plan d'affaires du Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL), et ce, pour le projet de construction d'un centre de recherche et d'accueil d'entreprises du secteur des bioproduits végétaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

QUE l'offre de services du Groupe BC2 datée du 18 juillet 2013 pour une somme maximale de 21 500 \$, taxes en sus, fasse partie de la présente résolution comme si au long récitée.

QUE cette dépense est couverte par la subvention du gouvernement du Québec et le gouvernement assumera les frais encourus relativement à l'octroi de ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ

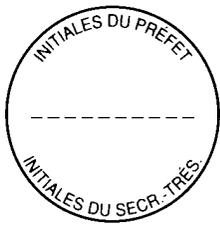
13-08-148

**30^e ANNIVERSAIRE ET LANCEMENT DE LA PUBLICATION SUR LA
MRC
AFFECTATION ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT le plan d'action triennal (2011 – 2013) en culture de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a reçu ses lettres patentes le 1^{er} janvier 1983, soit il y a 30 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a réalisé une publication permettant de faire connaître les attraits de notre territoire et de promouvoir celui-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une affectation budgétaire des surplus 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Champagne, maire de la Paroisse de Saint-Sulpice, Appuyé par monsieur Mario Morais, représentant de la Ville de Repentigny, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

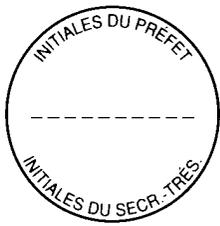
QUE soit réservé une enveloppe budgétaire maximale de 16 000 \$, taxes en sus, pour couvrir l'ensemble des dépenses touchant la tenue de cet événement soulignant le 30^e anniversaire de la MRC de L'Assomption et le lancement de notre publication identitaire.

QU'une somme de 2 500 \$ proviendra directement du budget en cours de l'année 2013 des postes 1-02-629-10-493-00 – Lancement de la publication et 1-02-130-00-349 – Communication;

QUE soit autorisé l'administration à affecter une somme maximale de 16 000 \$, taxes en sus, du surplus libre non affecté au 31 décembre 2012 au budget de l'année 2013 pour couvrir toutes dépenses relatives à cet événement.

QUE la publication identitaire de la MRC de L'Assomption sera offerte à la vente au coût unitaire de 25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

Le directeur général certifie qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense mentionnée précédemment (Postes budgétaires 1-02-629-10-493-00 – Lancement de la publication et 1-02-130-00-349 – Communication).

PÉRIODE DE QUESTIONS

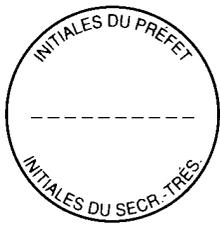
Notez que selon les dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, et du règlement numéro 115 de la MRC de L'Assomption, à l'article de 2, il y est prévu qu'une période de questions d'au plus 30 minutes se tient à la fin de chaque séance.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

13-08-149 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de L'Épiphanie, Appuyé par monsieur Mario Morais, représentant de la Ville de Repentigny, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que la présente séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

Cette séance est levée à 14 : 25 heures.

Normand Grenier,
Préfet suppléant

Nathalie Deslongchamps,
Secrétaire-trésorière adjointe